

MUNICIPALITE DE BAISY-THY.

SECTION F.391 B / PARTIE : autorisation de lotir du 02.10.76

ENREGISTRE PAR LE RECEVEUR SOUSSIGNE A NIVELLES Le huit mars

1900 septant. sept VOL 19 fol. 71 C 24

un ROLE - RENVOI RECI

deux cent vingt cinq francs

W. Hanly
R. FAYT

PROCES-VERBAL DE MESURAGE.

Je soussigné Bastogne Daniel, Géomètre-Expert Immobilier, légalement admis et assermenté près le Tribunal de Première Instance de Nivelles.

Déclare avoir procédé au bornage et au mesurage de trois terrains à bâtir sis à Baisy-Thy, rue Tabaral et cadastré sous la Section F, partie du N° 391 B, conformément à l'autorisation de lotir délivrée le 02/10/76.

Et avoir trouvé une contenance de :

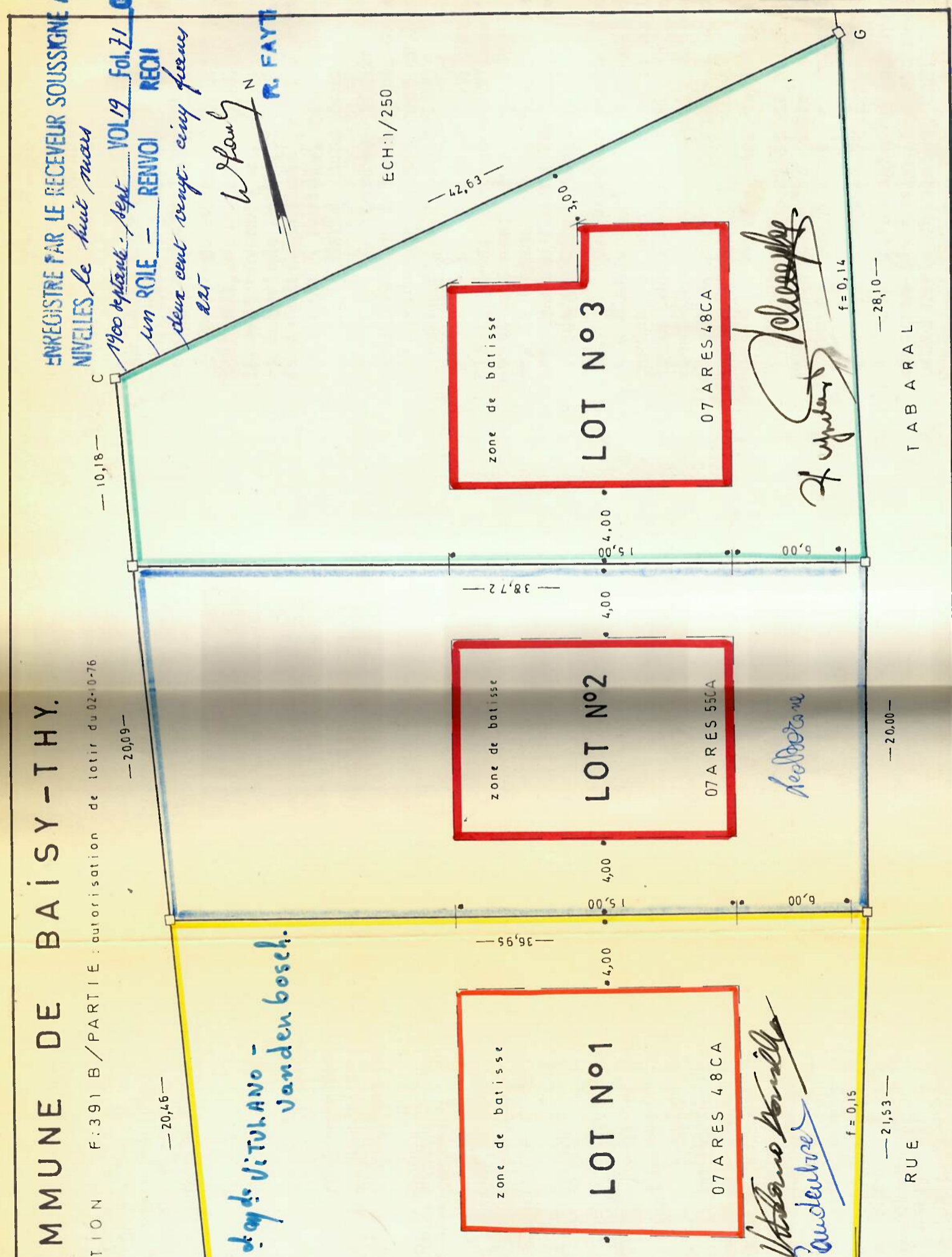
- 1° lot n° 1 : SEPT ARES QUARANTE HUIT CENTIARES.
- 2° lot n° 2 : SEPT ARES CINQUANTE CINQ CENTIARES.
- 3° lot n° 3 : SEPT ARES QUARANTE HUIT CENTIARES.

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal.

A Waterloo, le 15.12.76
Le Géomètre,



[Handwritten signature]



et veuve en secondes noces de Monsieur Lucien Blondin, demeurant à Loupoigne.

[Handwritten notes and signatures in the bottom right margin]